

Montpellier, le 22 janvier 2018

Communiqué de presse

Depuis le 1er janvier, AxLR et LRI ne font qu'un

L'activité d'incubation développée par Languedoc Roussillon Incubation a été transférée au sein de la SATT AxLR le 1er janvier 2018. Afin de créer de nouvelles synergies entre maturation et incubation, AxLR et LRI avaient été désignés dès 2015 comme structures pilotes par Geneviève Fioraso, alors secrétaire d'État à l'Enseignement supérieur.

Chronologie d'un rapprochement

- En 2015, une feuille de route a été élaborée pour permettre aux deux structures de développer des synergies afin d'augmenter l'efficacité des services rendus aux porteurs de création d'entreprises innovantes.
- Le 1er janvier 2016, AxLR et LRI se sont installés dans un même espace situé sur le campus Saint-Priest de l'Université de Montpellier, au sein d'un ensemble immobilier dédié aux entreprises et aux laboratoires.
- Depuis le 1er janvier 2017, les dossiers de maturation et d'incubation sont accompagnés par les deux structures. Simultanément, des actions communes sont engagées afin d'offrir aux nouvelles startups des services étendus, comme par exemple, la participation à des événements et concours organisés par BPI France. Ainsi en 2017, sur 38 startups sélectionnées dans le cadre du FFTI, 10 provenaient du site montpelliérain.
- Le 1er janvier 2018 l'activité incubation a été officiellement transférée au sein de la SATT par une volonté commune des membres de l'association LRI et des actionnaires de la SATT AxLR avec le soutien de l'État et de la Région Occitanie.

La SATT AxLR intègre officiellement ces nouvelles missions depuis le 1er janvier 2018 et offre la combinaison de services en maturation et incubation aux chercheurs et porteurs de projets de création d'entreprises.

A partir du 1 janvier 2018, le portefeuille d'AxLR comportera 50 startups qui étaient auparavant accompagnées par LRI et/ou la SATT AxLR.

Philippe NÉRIN, président de la SATT AxLR

« Intégrer les missions AxLR et LRI au sein d'une même structure augmente notre efficacité et notre lisibilité : d'une part grâce à une gouvernance réduite à celle de la SATT AxLR et d'autre part en devenant l'interlocuteur unique pour les porteurs de projet. Notre ambition est d'accompagner et de créer entre 10 et 15 nouvelles sociétés par an. Ces entreprises devront proposer des produits ou des services innovants reposant sur l'excellence de la recherche du territoire, mais aussi correspondre à la politique d'investissement de la SATT AxLR qui produit des actifs robustes et éprouvés.

Dans les mois à venir, pour répondre aux besoins des porteurs qui arrivent en fin de maturation, nous développerons une voie d'accélération pour que les preuves de concept "marchés" soient rapidement établies et que les premières levées de fonds soient conséquentes (environ 1 M€ dès les premiers 18 mois de création) avec un positionnement international renforcé.

Enfin, l'arrivée des collectivités locales au capital d'AxLR permettra de consolider cette stratégie d'accélération et nous serons tous mobilisés cette année pour créer dès 2019 cette interface d'accélération dans le cadre du PIA3 ».

François PIERROT, président de LRI

« LRI est une association créée par la loi Allègre de 1999 pour soutenir l'incubation des projets de création d'entreprises issus de la recherche. Notre mission première consistait à faire « murer » les femmes et les hommes porteurs de ces projets, les aider à élaborer leur projet, à travailler avec des équipes qualifiées, à étoffer leur partenariats. Dans ce schéma, la SATT est donc le complément indispensable à cette démarche en apportant sa compétence de maturation des technologies - sous toutes ses formes - , et son appui pour que les entreprises en création aient toutes les chances d'arriver au succès. Notre rapprochement a pour ambition de bonifier les deux démarches et de travailler de manière simultanée à la maturation des porteurs et des technologies. Les quatre membres de l'équipe de LRI rejoignent ainsi la SATT AxLR au sein d'une entité unique ».

A propos de la SATT AxLR :

AxLR est une société d'accélération du transfert de technologie (SATT). Elle est spécialisée dans la maturation et la commercialisation de projets innovants issus de la recherche académique. Elle agit avec la majeure partie des laboratoires de la recherche publique implantés sur l'Arc méditerranéen en Occitanie, une des régions françaises et européennes les plus dynamiques avec plus de 200 laboratoires et près de 7 500 chercheurs. AxLR travaille en partenariat avec ses 11 actionnaires (dont l'Université de Montpellier, le CNRS et l'INSERM) pour aider les chercheurs et leurs laboratoires à transformer leurs travaux en un produit ou un service à commercialiser. Société d'accélération du transfert de technologie, AxLR accompagne et finance donc la maturation technique et économique des technologies. Website : www.axlr.com Données activités chiffrées : <http://www.axlr.com/news/satt-axlr-celebre-ses-5-ans-dactivite>

A propos de LRI :

Après 17 années d'activités, l'incubateur régional labellisé par le Ministère a accompagné 489 porteurs de projet qui ont été à l'initiative de 243 projets de création d'entreprise (chacun financé en moyenne à hauteur de 30 000 € sur une période de 18 mois d'incubation). Plus de 200 entreprises ont été créées. Toutes issues de projets incubés, ces sociétés ont bénéficié d'un accompagnement personnalisé de Languedoc-Roussillon Incubation. Elles représentent aujourd'hui près de 1500 emplois créés dans la région et plus de 114 M€ de levées de fonds. Les sociétés accompagnées par LRI présentent un taux de survie de 92% à 3 ans et de 82% à 5 ans.

Le concours national i-LAB organisé par le Ministère en charge de la recherche a récompensé 213 projets sur le territoire du Languedoc-Roussillon, dont 70% accompagnés par LRI.

Contact :

SATT AxLR

Franck-Léopold Erstein

Tél : 06 07 28 21 43

Email : fle-externe@axlr.com